



(11) **EP 1 943 912 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
16.07.2008 Bulletin 2008/29

(51) Int Cl.:
A41D 1/04 (2006.01) A41D 15/00 (2006.01)
A41D 27/10 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08100381.6**

(22) Date de dépôt: **11.01.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

• **Chanu de Limur, Marie**
75006 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• **Bousquet, Emmanuelle**
92100 Boulogne-Billancourt (FR)
• **Chanu de Limur, Marie**
75006 Paris (FR)

(30) Priorité: **11.01.2007 FR 0752629**

(71) Demandeurs:
• **Bousquet, Emmanuelle**
92100 Boulogne-Billancourt (FR)

(74) Mandataire: **Ahner, Francis et al**
Cabinet Régimbeau,
20, rue de Chazelles
75847 Paris Cedex 17 (FR)

(54) **Article vestimentaire à manches rallongées et attachables**

(57) L'invention concerne un article vestimentaire (1) de taille 1, 2 ou 3, comprenant deux manches (2, 3), caractérisé en ce que la longueur L entre l'extrémité (21) d'une manche (2) et l'extrémité (31) de l'autre manche

(3), appelée envergure de l'article vestimentaire, est d'au moins 1,5 mètre. L'invention concerne également des procédés de nouage et/ou d'attache de l'article vestimentaire (1).

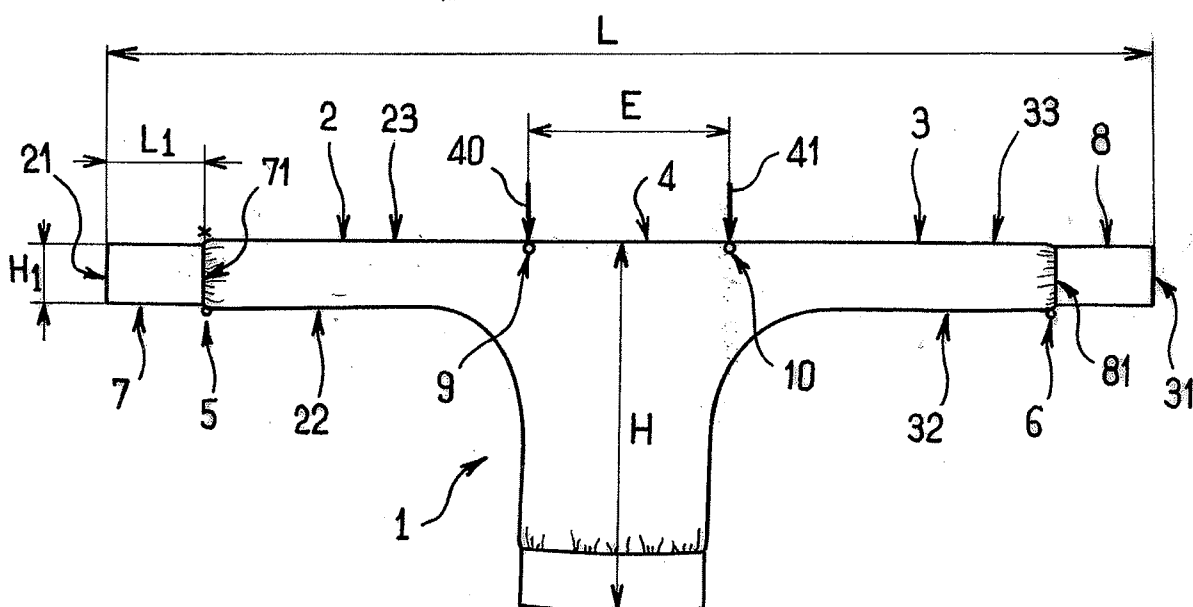


FIG. 1

Description

[0001] L'invention concerne un article vestimentaire pouvant être porté selon une multitude de combinaisons.

[0002] L'invention concerne plus précisément, mais non limitativement, un pull utilisable selon une multitude de combinaisons.

[0003] On connaît différents types de pulls, qui peuvent varier par la nature des matériaux employés, par leur couleur ou encore par leurs dimensions ou par l'existence de manches ou pas.

[0004] Toutefois, un pull reste caractérisé par certaines dimensions.

[0005] En particulier, lorsqu'un pull prévoit des manches, les extrémités de celles-ci sont généralement destinées soit à venir au niveau du coude de la personne qui les porte (manches courtes), soit à venir s'ajuster au niveau des poignets de cette personne (manches longues).

[0006] Cependant, chaque pull ne peut généralement être porté que d'une façon unique, c'est-à-dire selon une unique combinaison dans laquelle la personne a ses bras dans chacune des deux manches.

[0007] Un objectif de la présente invention est donc de proposer un article vestimentaire présentant des caractéristiques techniques aptes à permettre la mise en oeuvre de combinaisons multiples pour porter l'article vestimentaire.

[0008] Pour atteindre cet objectif, il est prévu dans le cadre de la présente invention un article vestimentaire de taille 1, 2 ou 3, comprenant deux manches, caractérisé en ce que la longueur L entre l'extrémité d'une manche et l'extrémité de l'autre manche, appelée envergure de l'article vestimentaire, est d'au moins 1,5 mètre.

[0009] Le dispositif selon l'invention pourra en outre présenter au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- l'envergure de l'article vestimentaire vaut au moins 1,55 mètre ;
- l'article vestimentaire comprend des moyens d'attache complémentaires l'un de l'autre, et fixés ou cousus sur l'article vestimentaire ;
- l'une au moins des manches comprend au moins un moyen d'attache, disposé au niveau de l'extrémité proximale du poignet de manche, complémentaire à un autre moyen d'attache de l'article vestimentaire ;
- il comprend une encolure dont au moins une des commissures est munie d'au moins un moyen d'attache, complémentaire à autre moyen d'attache de l'article vestimentaire ;
- les moyens d'attache sont formés d'éléments complémentaires de type boucle et crochet, une première boucle disposée à la commissure gauche de l'encolure étant destinée à coopérer avec un premier crochet disposé au niveau de l'extrémité proximale du poignet de la manche droite, une deuxième boucle disposée au niveau de l'extrémité proximale du

poignet de la manche gauche étant destinée à coopérer avec un deuxième crochet disposé à la commissure droite de l'encolure ;

- il comprend d'autres moyens d'attache disposés sensiblement à mi-distance entre les deux commissures de l'encolure ;
- il est l'un parmi un pull, un body, une robe courte, une robe longue ou une robe en demi-cercle, une combinaison pull/pantalon, une combinaison pull/short ;
- l'encolure est plate.

[0010] Pour atteindre cet objectif, il est également prévu dans le cadre de la présente invention un premier procédé de nouage d'un article vestimentaire selon l'invention caractérisé en ce que :

o on dispose les manches dans un plan sensiblement perpendiculaire aux flans de l'article vestimentaire,
o dans ce plan, on lie les manches l'une à l'autre d'un premier côté de l'article vestimentaire,
o on ramène les manches de l'autre côté de l'article vestimentaire,
o on noue les manches entre elles sur cet autre côté, à une distance prédéterminée d_1 des extrémités des manches de sorte à assurer un maintien de l'article vestimentaire sur la personne qui le porte.

[0011] Ce premier procédé pourra en outre présenter au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- pour lier les manches l'une à l'autre du premier côté de l'article vestimentaire, on croise celles-ci entre elles ;
- après avoir croisé les manches, on noue celles-ci entre elles sur le premier côté de l'article vestimentaire ;
- pour lier les manches l'une à l'autre du premier côté de l'article vestimentaire, on fait passer chacune des manches de part et d'autre d'un anneau rigide et on rabat chacune des manches sur son côté respectif de l'article vestimentaire, sans croiser les manches entre elles.

[0012] Pour atteindre cet objectif, il est également prévu dans le cadre de la présente invention un deuxième procédé de nouage d'un article vestimentaire selon l'invention caractérisé en ce qu'on noue les manches entre elles à une distance prédéterminée d_1 de leurs extrémités respectives, de sorte à former un collier apte à maintenir l'article vestimentaire sur la personne qui le porte.

[0013] Ce deuxième procédé pourra en outre présenter au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- on croise les manches entre elles à une autre distance prédéterminée d_2 des extrémités des manches, supérieure à la distance prédéterminée d_1 , for-

mant ainsi un point de croisement apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire sur la personne qui le porte ;

- on fait passer chacune des manches de part et d'autre d'un anneau rigide à une distance prédéterminée d_2 des extrémités des manches, supérieure à la distance prédéterminée d_1 , apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire sur la personne qui le porte ;
- l'autre distance prédéterminée d_2 est choisie de sorte que le double de la différence $d_2 - d_1$ corresponde sensiblement au tour de cou de la personne portant l'article vestimentaire.

[0014] Pour atteindre cet objectif, il est encore prévu dans le cadre de la présente invention un troisième procédé de nouage d'un article vestimentaire selon l'invention caractérisé en ce qu'on attache au moins un premier moyen d'attache, disposé au niveau de l'extrémité proximale du poignet de manche, à un autre moyen d'attache de l'article vestimentaire, disposé à une commissure de l'encolure, et complémentaire au premier moyen d'attache pour former une bretelle apte à maintenir l'article vestimentaire sur la personne qui le porte.

[0015] Ce troisième procédé pourra en outre présenter au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- avant d'attacher le ou les moyens d'attache complémentaires l'un à l'autre, on croise les manches entre elles, formant ainsi un point de croisement apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire sur la personne qui le porte.
- on noue les manches entre elles, au niveau du point de croisement.

[0016] L'ensemble de ces procédés pourra en outre présenter au moins la caractéristique suivante :

- on vrille l'une ou les manches autour de son axe longitudinal.

[0017] D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, et en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs et sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue schématique de face d'un article vestimentaire conforme à l'invention, disposé en croix ;
- les figures 2a à 21a représentent un article vestimentaire en vue de face selon la figure 1, obtenu à l'issue d'un procédé de nouage et/ou d'attache respectif de l'article vestimentaire ;
- les figures 2b à 21b représentent, en vue de dos, les articles vestimentaires représentés respectivement sur les figures 2a à 21a.

[0018] On a représenté sur la figure 1, un article vestimentaire 1 conforme à l'invention, disposé en croix.

[0019] Celui-ci présente deux manches 2, 3. Chaque manche 2, 3 comprend une zone appelée poignet de manche 7, 8 située au niveau de l'extrémité des manches. Chaque poignée 7, 8 de manche est délimitée par une extrémité proximale 71, 81 respective et une extrémité distale respective correspondant à l'extrémité 21, 31 de chacune des manches 2, 3.

[0020] L'envergure totale de l'article vestimentaire 1, définie par la longueur L entre l'extrémité 21 de la manche 2 et l'extrémité 31 de la manche 3, présente une valeur d'au moins 1,5 mètre, et ce quelle que soit la taille 1, 2 ou 3 envisagée de l'article vestimentaire.

[0021] Typiquement, l'article vestimentaire présente une longueur L telle que $L = 1,55$ mètre environ. Par ailleurs, un modèle type peut par exemple présenter une hauteur H telle que $H = 0,64$ mètre environ, et une encolure 4 de largeur E telle que $E = 0,35$ mètre environ. Ce modèle type présentera par exemple un poignet telle que sa longueur L_1 vaut $L_1 = 0,105$ m et sa hauteur $H_1 = 0,105$ m également. Enfin, toujours pour ce modèle type, la zone destinée à venir au niveau du bassin pourra par exemple présenter une largeur L_2 telle que $L_2 = 0,45$ m et une hauteur H_2 telle que $H_2 = 0,12$ m. Cette zone et les poignets pourront présenter une nature élastique leur permettant d'épouser le corps de la personne portant l'article vestimentaire.

[0022] Les manches 2, 3 sont de préférence mais non limitativement de longueur égale. Aussi, dans ce cas et toujours pour une taille 2 avec les valeurs présentées ci-dessus, une manche a une longueur de l'ordre de 0,745 mètre, cette longueur étant calculée entre la commissure 40, 41 de l'encolure 4 de l'article vestimentaire 1 et l'extrémité respective des manches 2, 3.

[0023] La valeur minimale de l'envergure totale L de l'article vestimentaire 1 mentionnée ci-dessus permet de mettre en oeuvre de nombreux procédés de nouage de l'article vestimentaire, assurant tous un parfait maintien de l'article vestimentaire sur la personne qui les porte, lesquels procédés sont difficiles voire impossibles à réaliser avec un article vestimentaire classique.

[0024] En effet, un article vestimentaire classique présente une envergure nettement moindre pour les tailles de article vestimentaire considérées ici, à savoir les tailles 1, 2 et 3 puisque ces envergures sont généralement inférieures à 1,6 mètre.

[0025] On parle donc, dans le cadre de l'invention, de manches très longues ou rallongées, pour se distinguer d'un article vestimentaire classique à manches longues.

[0026] Les poignets 7, 8 de manche sont formés d'une matière distincte ou d'un mode de tissage distinct de l'article vestimentaire, de sorte qu'elles assurent un maintien serré des manches 2, 3 sur les bras d'une personne portant l'article vestimentaire 1, et lorsque celle-ci a enfilé les manches 2, 3.

[0027] Un moyen analogue peut être employé en bas de l'article vestimentaire 1, lorsque ce dernier est plus

précisément un pull tel que représenté sur la figure 1, pour assurer un maintien correct au niveau de la taille ou du bassin de la personne.

[0028] L'article vestimentaire 1 comprend des moyens d'attache 5, 6, 9, 10 complémentaires l'un de l'autre, et fixés ou cousus sur l'article vestimentaire 1.

[0029] Plus précisément, une ou les deux manches 2, 3 comprennent au moins un moyen d'attache 5, 6 disposé au niveau de l'extrémité proximale 71, 81 du poignet 7, 8 de manche respectivement.

[0030] Les moyens d'attache 9, 10 complémentaires aux moyens d'attache 5, 6 des manches sont quant à eux disposés au niveau des commissures 40, 41 de l'encolure 4 de l'article vestimentaire 1.

[0031] Plus précisément, on prévoit sur l'article vestimentaire 1 des moyens d'attache 5, 6, 9, 10 formés d'éléments complémentaires de type boucle et crochet.

[0032] Considérant la vue de face de l'article vestimentaire illustré sur la figure 1, une première boucle 9 disposée à la commissure gauche 40 de l'encolure 4 est destinée à coopérer avec un premier crochet 6 disposé au niveau de l'extrémité proximale 81 du poignet 8 de la manche droite 3.

[0033] Par ailleurs, une deuxième boucle 5 disposée au niveau de l'extrémité proximale 71 du poignet 7 de la manche gauche 2 est destinée à coopérer avec un deuxième crochet 10 disposé à la commissure droite 41 de l'encolure.

[0034] De tels moyens d'attache 5, 6, 9 et 10 permettent notamment d'accrocher l'une ou les manches 2, 3 de l'article vestimentaire 1 à l'encolure 4 pour en faire une ou des bretelles assurant le maintien de l'article vestimentaire 1 sur les épaules de la personne qui le porte.

[0035] On comprend qu'on peut intervertir boucles et crochets dans leur positionnement sur l'article vestimentaire, c'est-à-dire d'employer des crochets 5, 9 et des boucles 6, 10 ou tous autres moyens complémentaires sans que l'effet technique attendu ne soit modifié.

[0036] De manière analogue, on peut prévoir de disposer un crochet et une boucle à proximité l'un de l'autre aux commissures 40, 41 de l'encolure et au niveau des extrémités proximales 71, 81 des poignées de manches.

[0037] Par ailleurs, le fait de disposer les moyens d'attache 5, 6 au niveau des extrémités proximales 71, 81 des poignées de manches permet, quand ces moyens d'attache 5, 6 sont mis en prise avec les moyens d'attache complémentaires 9, 10, de laisser les poignets pendre, ce qui présente un meilleur aspect esthétique.

[0038] Dans ces conditions, on comprend que sur le plan technique, l'invention n'est pas limitée à cet emplacement précis des moyens d'attache 5, 6 ; et qu'un positionnement de ceux-ci plus près ou plus éloigné des extrémités 21, 22 est tout à fait envisageable afin d'en faire des bretelles, aptes à assurer le maintien de l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte.

[0039] De manière analogue, la disposition des moyens d'attache 5, 6 sur la partie inférieure 22, 32 des manches, comme illustré sur la figure 1, n'est pas né-

cessaire. On peut tout aussi bien les disposer sur la partie supérieure 23, 33 des manches 2, 3 sans que l'effet technique attendu ne soit modifié.

[0040] On comprend cependant que la disposition des moyens d'attache 5, 6 sur la partie inférieure 22, 23 des manches est avantageuse dans la mesure où elle permet une meilleure dissimulation des moyens d'attache 5, 6.

[0041] En outre, on notera que la commissure 4 de l'article vestimentaire 1 est une commissure plate, c'est-à-dire qu'elle présente des bords plats lorsque l'article vestimentaire 1 est également mis à plat. Cet aspect est parfaitement illustré sur l'exemple de la figure 1 où on observe que l'encolure 4 forme une ligne droite dans la continuité des manches 2, 3.

[0042] Le fait que l'encolure 4 soit plate présente un intérêt pour pouvoir mettre en oeuvre un ensemble de procédés de nouage et/ou d'attache illustrés par la suite, à titre d'exemples non limitatifs, sur les figures 2a à 21b.

[0043] De manière générale, l'invention n'est pas limitée à la description ci-dessus mais s'étend à toute réalisation conforme à son esprit.

[0044] En particulier, l'invention peut être déclinée à différents types d'articles vestimentaires, comme par exemple et non limitativement à un pull, un body, une robe courte, une robe longue ou encore une robe en demi-cercle, une combinaison pull/pantalon, une combinaison pull/short.

[0045] L'utilisation d'un article vestimentaire à manches rallongées selon l'invention autorise l'emploi d'accessoires de type anneaux, pinces ou autres se combinant avec les manches, et présentant des fonctions techniques spécifiques.

[0046] On pourra également prévoir d'autres moyens d'attache complémentaires, par exemple des moyens d'attache disposés sensiblement à mi-distance entre les deux commissures 40, 41 de l'encolure 4, pour proposer de nouveaux procédés d'attache de l'article vestimentaire.

[0047] Avec l'article vestimentaire 1 conforme à l'invention, et comme déjà évoqué ci-dessus, il est alors envisageable de nouer, d'attacher et en définitive de porter celui-ci dans une multitude de positions illustrées, à titre d'exemples non limitatifs, sur les figures 2a à 21b.

[0048] Les articles vestimentaires 1 obtenus par un premier procédé de nouage et ses variantes sont par exemple illustrés sur les figures 2a, 3a, 4a, 17a, 18a et 2b, 3b, 4b, 17b, 18b.

[0049] Selon ce premier procédé, on dispose les manches 2, 3 dans un plan sensiblement perpendiculaire aux flans 13, 14 de l'article vestimentaire, et dans ce plan, on lie les manches 2, 3 l'une à l'autre d'un premier côté 11, 12 de l'article vestimentaire, on ramène les manches 2, 3 de l'autre côté 12, 11 de l'article vestimentaire, et enfin on noue les manches 2, 3 entre elles sur cet autre côté.

[0050] Le premier côté peut être indifféremment la face 11 ou le dos 12 de l'article vestimentaire 1.

[0051] Selon ce premier procédé, on noue (noeud 50)

les manches 2, 3 entre elles sur l'autre côté à une distance prédéterminée d_1 des extrémités 21, 31 respectives des manches. Cette distance prédéterminée d_1 pourra par exemple, et non limitativement, correspondre sensiblement à la longueur des poignets 7, 8 des manches 2, 3.

[0052] Selon une variante illustrée sur les figures 4a et 4b, on peut après avoir lié les manches 2, 3 sur la face 11 de l'article vestimentaire formant alors le premier côté, nouer (noeud 51) celles-ci entre elles sur cette face 11 de l'article vestimentaire, puis continuer le procédé exposé ci-dessus.

[0053] On pourra pour lier les manches 2, 3 entre elles, les croiser comme illustré sur les figures 2b ou 3a. On comprend qu'il faut alors tirer sur les manches pour serrer l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte.

[0054] On pourra, comme illustré à l'appui des figures 17b et 18a, pour lier les manches 2, 3 l'une à l'autre du premier côté 11, 12 de l'article vestimentaire, faire passer chacune des manches 2, 3 de part et d'autre d'un anneau rigide 60 et rabattre chacune des manches 2, 3 sur son côté respectif de l'article vestimentaire 1, sans croiser les manches 2, 3 entre elles.

[0055] Par ce biais, on comprend que les manches sont doublées et qu'il faut alors tirer sur les manches 2, 3 à partir de leurs extrémités respectives pour serrer l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte, avec un niveau de serrage souhaité.

[0056] Ce premier procédé vise à assurer un bon maintien de l'article vestimentaire 1 autour de la poitrine de la personne qui le porte, en particulier les noeuds 50, 51 qui renforcent ce maintien.

[0057] Les articles vestimentaires 1 obtenus par un deuxième procédé de nouage et ses variantes sont illustrés sur les figures 5a, 6a, 7a, 8a, 9a, 19a, 20a, 21a et 5b, 6b, 7b, 8b, 9b, 19b, 20b, 21b.

[0058] Dans ce procédé, on noue les manches 2, 3 entre elles à une distance prédéterminée de leurs extrémités 21, 31 respectives, de sorte qu'on forme, avec les manches, un collier 52 apte à maintenir l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte.

[0059] Encore une fois, et toujours de manière non limitative, cette distance prédéterminée d_1 pourra correspondre à la longueur des poignets 7, 8 des manches 2, 3.

[0060] Ce collier 52 présente une fonction de maintien de l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte, dans la mesure où il est destiné à être porté soit par la nuque (cf. figures 6a, 7a, 8a, 19a, 21a et 6b, 7b, 8b, 19b, 21b), soit par le cou (cf. figures 5a et 5b), soit autour du cou et de la nuque (cf. figures 9a, 20a et 9b, 20b) de cette personne.

[0061] Dans une variante de ce procédé, on peut en outre prévoir de croiser les manches 2, 3 entre elles, formant ainsi un point de croisement 53, tel qu'illustré sur les figures 5a, 5b, 6a, 6b, 7a, 7b et 9a, 9b, apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte.

[0062] Dans le cas particulier où le collier 52 est des-

tiné à être porté autour du cou et de la nuque (cf. figures 9a et 9b), le point de croisement 53 est disposé à une distance prédéterminée d_2 des extrémités 21, 31 respectives des manches 2, 3.

[0063] On comprend que cette distance prédéterminée d_2 est supérieure à la distance prédéterminée d_1 prévue pour le nouage du noeud 50. Plus précisément, on choisit d_2 de sorte que le double de la différence $d_2 - d_1$ corresponde sensiblement au tour de cou de la personne portant l'article vestimentaire.

[0064] Dans une autre variante de ce procédé, on peut également prévoir de faire passer chacune des manches 2, 3 de part et d'autre d'un anneau rigide 60 à une distance prédéterminée d_2 des extrémités 21, 31 des manches, supérieure à la distance prédéterminée d_1 , ledit anneau étant apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte.

[0065] Qu'on prévoit un point de croisement 53 ou un anneau rigide 60 à la distance prédéterminée d_2 comme décrit ci-dessus, on comprend que le maintien est renforcé car cela permet de rapprocher la partie de l'article vestimentaire 1 destinée à être à hauteur du buste de la personne, et la personne.

[0066] En fonction des variantes illustrées sur les différentes figures, ce rapprochement est plus ou moins ajusté au plus prêt du corps de la personne portant l'article vestimentaire 1.

[0067] En particulier, le point de croisement 53 ou l'anneau rigide 60 permettent d'assurer une fonction de soutien-gorge.

[0068] Pour renforcer encore ce maintien autour du cou (et de la nuque), on pourra remplacer le simple croisement 53, effectué à la distance prédéterminée d_2 , par un noeud 54.

[0069] Ces procédés d'attache peuvent donc venir en complément au fait qu'on noue (noeud 50) les manches entre elles à la distance prédéterminée d_1 .

[0070] Par ailleurs, en combinaison avec le noeud 50, il est possible de faire du collier 52 une collerette, ajustée au mieux au cou de la personne, pour un bon maintien de l'article vestimentaire sur celle-ci (figures 9a, 20a et 9b, 20b par exemple).

[0071] Les articles vestimentaires 1 obtenus par un troisième procédé, en l'occurrence essentiellement un procédé d'attache parfois accompagné de nouage et ses variantes sont illustrés sur les figures 10a, 11a, 12a, 13a, 14a, 15a, 16a et 10b, 11b, 12b, 13b, 14b, 15b, 16b.

[0072] Dans ce procédé, on attache au moins un premier moyen d'attache 5, 6, disposé au niveau de l'extrémité proximale 71, 81 du poignet 7, 8 de manche, à un autre moyen d'attache 9, 10 de l'article vestimentaire, disposé à une commissure 40, 41 de l'encolure 4, et complémentaire au premier moyen d'attache.

[0073] Compte tenu de la disposition des moyens d'attache 5, 6, 9, 10 sur l'article vestimentaire 1, à savoir que les moyens non complémentaires (boucle d'une part, crochets de l'autre) sont disposés d'un même côté de l'article vestimentaire, le procédé prévoit une étape dans

laquelle, avant d'attacher le ou les moyens d'attache complémentaires l'un à l'autre, on croise les manches 2, 3 entre elles, formant ainsi un point de croisement 55.

[0074] Le point de croisement 55 ainsi formé présente par ailleurs une caractéristique avantageuse puisqu'il est apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire 1 sur la personne qui le porte.

[0075] Dans certaines variantes, ce point de croisement 55 pourra être renforcé en formant un noeud.

[0076] Dans la plupart des cas présentés ici, les deux manches 2, 3 sont attachés avec les moyens complémentaires 5, 6, 9, 10 respectifs, correspondant à article vestimentaire illustré sur la figure 1.

[0077] Toutefois, selon une variante illustrée sur les figures 16a et 16b, ce n'est pas le cas. Il faut alors prévoir des moyens complémentaires, de type boucle/crochet sur un même côté de l'article vestimentaire.

[0078] Par ailleurs, dans la variante illustrée à l'appui des figures 15a et 15b, les moyens d'accroche disposés aux commissures de l'encolure ne sont pas nécessaires, mais des moyens analogues 9, 10 disposés sensiblement à mi-distance le long de l'encolure 4 entre les ces deux commissures 40, 41 l'est.

[0079] Comme on peut le constater dans les dessins annexés, certaines variantes de procédés exposés ci-dessus peuvent prévoir qu'on vrille une ou chacune des manches 2, 3 autour de son axe longitudinal.

[0080] Encore une fois, on comprendra que les procédés de nouage et d'attache décrits ci-dessus ne limitent en rien la portée de l'invention, mais que celle-ci s'étend à tout procédé de nouage et/ou d'attache d'un article vestimentaire conforme à l'invention.

Revendications

1. Article vestimentaire (1) de taille 1, 2 ou 3, comprenant deux manches (2, 3), **caractérisé en ce que** la longueur L entre l'extrémité (21) d'une manche (2) et l'extrémité (31) de l'autre manche (3), appelée envergure de l'article vestimentaire, est d'au moins 1,5 mètre.
2. Article vestimentaire selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** son envergure vaut au moins 1,55 mètre.
3. Article vestimentaire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens d'attache (5, 6, 9, 10) complémentaires l'un de l'autre, et fixés ou cousus sur l'article vestimentaire.
4. Article vestimentaire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'une au moins des manches (2, 3) comprend au moins un moyen d'attache (5, 6), disposé au niveau de l'extrémité proximale (71, 81) du poignet (7, 8) de manche, com-

plémentaire à un autre moyen d'attache (9, 10) de l'article vestimentaire.

5. Article vestimentaire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** comprend une encolure (4) dont au moins une des commissures (40, 41) est munie d'au moins un moyen d'attache (9, 10), complémentaire à autre moyen d'attache (5, 6) de l'article vestimentaire.
6. Article vestimentaire selon l'une des revendications 4 à 6, **caractérisé en ce que** les moyens d'attache (5, 6, 9, 10) sont formés d'éléments complémentaires de type boucle et crochet, une première boucle (9) disposée à la commissure gauche (40) de l'encolure étant destinée à coopérer avec un premier crochet (6) disposé au niveau de l'extrémité proximale (81) du poignet (8) de la manche droite (3), une deuxième boucle (5) disposée au niveau de l'extrémité proximale (71) du poignet (7) de la manche gauche (2) étant destinée à coopérer avec un deuxième crochet (10) disposé à la commissure droite (41) de l'encolure.
7. Article vestimentaire selon l'une des revendications 5 ou 6, **caractérisé en ce qu'il** comprend d'autres moyens d'attache disposés sensiblement à mi-distance entre les deux commissures (40, 41) de l'encolure (4).
8. Article vestimentaire selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est l'un parmi un pull, un body, une robe courte, une robe longue, une robe en demi-cercle, une combinaison pull/pantalon, une combinaison pull/short.
9. Article vestimentaire selon l'une des revendications 5 à 8, **caractérisé en ce que** l'encolure (4) est plate.
10. Procédé de nouage d'un article vestimentaire (1) conforme à l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** :
 - on dispose les manches (2, 3) dans un plan sensiblement perpendiculaire aux flans (13, 14) de l'article vestimentaire,
 - dans ce plan, on lie les manches (2, 3) l'une à l'autre d'un premier côté (11, 12) de l'article vestimentaire,
 - on ramène les manches (2, 3) de l'autre côté (12, 11) de l'article vestimentaire,
 - on noue les manches (2, 3) entre elles sur cet autre côté, à une distance prédéterminée (d_1) des extrémités (21, 31) des manches de sorte à assurer un maintien de l'article vestimentaire sur la personne qui le porte.
11. Procédé selon la revendication 10, **caractérisé en**

ce que pour lier les manches (2, 3) l'une à l'autre du premier côté (11, 12) de l'article vestimentaire, on croise celles-ci entre elles.

12. Procédé selon la revendication 11, **caractérisé en ce qu'**après avoir croisé les manches (2, 3), on noue celles-ci entre elles sur le premier côté (11) de l'article vestimentaire. 5
13. Procédé selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** pour lier les manches (2, 3) l'une à l'autre du premier côté (11, 12) de l'article vestimentaire, on fait passer chacune des manches (2, 3) de part et d'autre d'un anneau rigide (60) et on rabat chacune des manches (2, 3) sur son côté respectif de l'article vestimentaire, sans croiser les manches entre elles. 10
14. Procédé de nouage d'un article vestimentaire selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce qu'**on noue les manches (2, 3) entre elles à une distance prédéterminée (d_1) de leurs extrémités (21, 31) respectives, de sorte à former un collier (52) apte à maintenir l'article vestimentaire sur la personne qui le porte. 20
15. Procédé selon la revendication 14, **caractérisé en ce qu'**on croise les manches (2, 3) entre elles à une autre distance prédéterminée (d_2) des extrémités (21, 31) des manches, supérieure à la distance prédéterminée (d_1), formant ainsi un point de croisement (53) des manches apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire (1) sur la personne qui le porte. 25
16. Procédé selon la revendication 14, **caractérisé en ce qu'**on fait passer chacune des manches (2, 3) de part et d'autre d'un anneau rigide (60) à une distance prédéterminée (d_2) des extrémités (21, 31) des manches, supérieure à la distance prédéterminée (d_1), apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire (1) sur la personne qui le porte. 35
17. Procédé selon l'une des revendications 15 ou 16, **caractérisé en ce que** l'autre distance prédéterminée (d_2) est choisie de sorte que le double de la différence ($d_2 - d_1$) corresponde sensiblement au tour de cou de la personne portant l'article vestimentaire. 40
18. Procédé selon l'une des revendications 6 à 9, **caractérisé en ce qu'**on attache au moins un premier moyen d'attache (5, 6), disposé au niveau de l'extrémité proximale (71, 81) du poignet (7, 8) de manche, à un autre moyen d'attache (9, 10) de l'article vestimentaire, disposé à une commissure (40, 41) de l'encolure (4), et complémentaire au premier moyen d'attache pour former une bretelle apte à maintenir l'article vestimentaire sur la personne qui le porte. 45

19. Procédé selon la revendication 18, **caractérisé en ce que**, avant d'attacher le ou les moyens d'attache complémentaires l'un à l'autre, on croise les manches (2, 3) entre elles, formant ainsi un point de croisement (55), apte à améliorer le maintien de l'article vestimentaire (1) sur la personne qui le porte. 50
20. Procédé selon la revendication 19, **caractérisé en ce qu'**on noue les manches (2, 3) entre elles, au niveau du point de croisement (55). 55
21. Procédé selon l'une des revendications 10 à 20, **caractérisé en ce qu'**on vrille l'une ou les manches (2, 3) autour de son axe longitudinal.

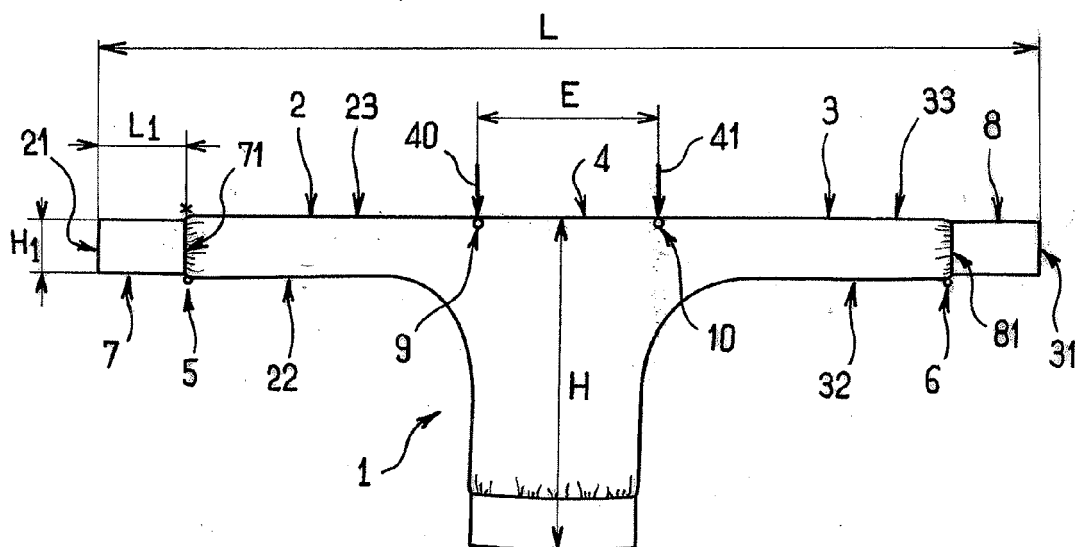


FIG. 1

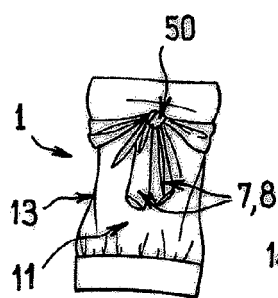


FIG. 2a

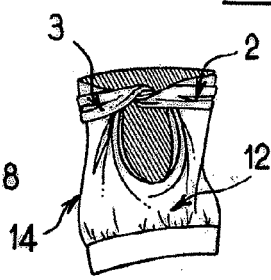


FIG. 2b

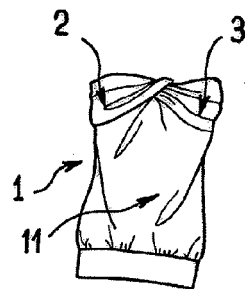


FIG. 3a



FIG. 3b

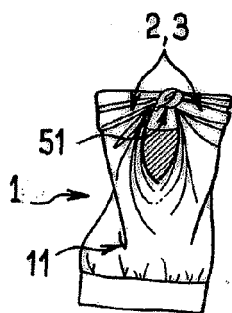


FIG. 4a

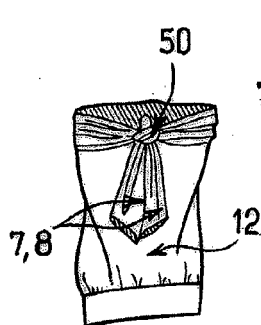


FIG. 4b

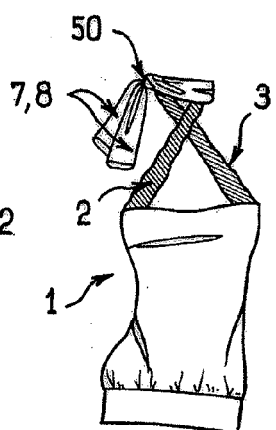


FIG. 5a

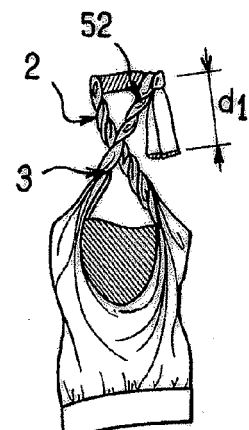


FIG. 5b

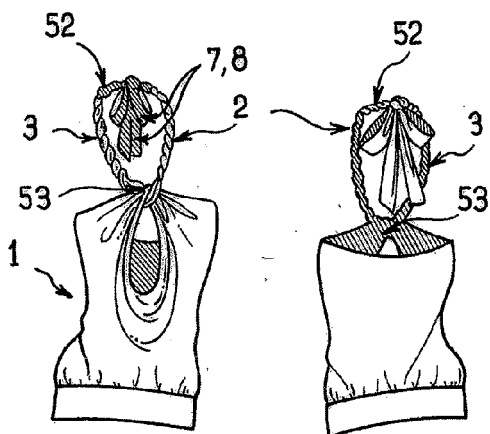


FIG. 6a

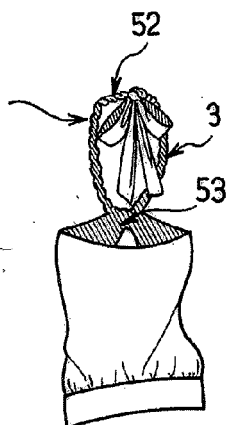


FIG. 6b

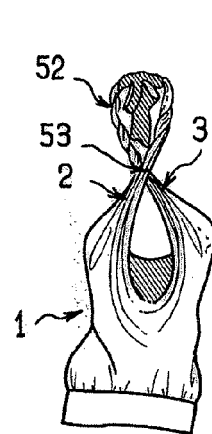


FIG. 7a

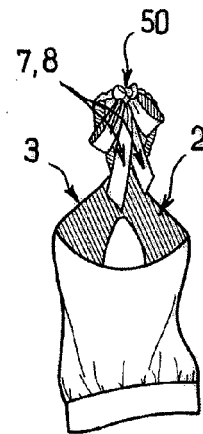


FIG. 7b

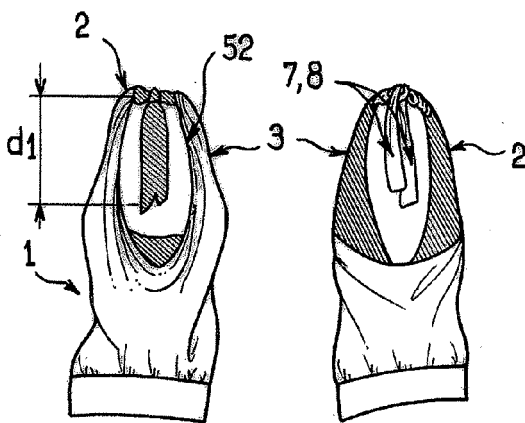


FIG. 8a

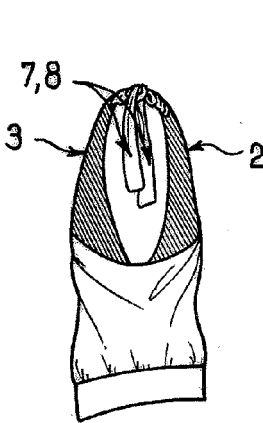


FIG. 8b



FIG. 9a

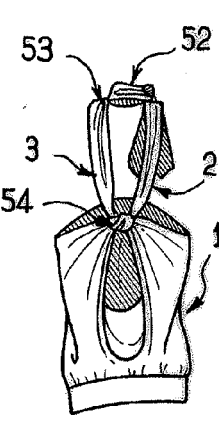


FIG. 9b

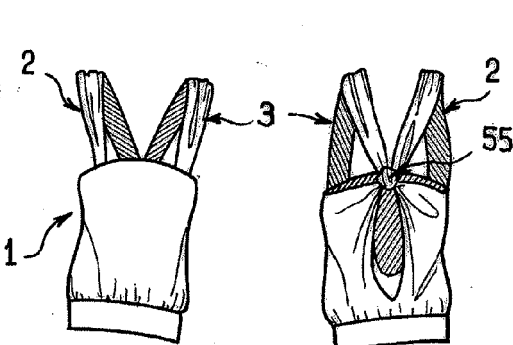


FIG. 10a

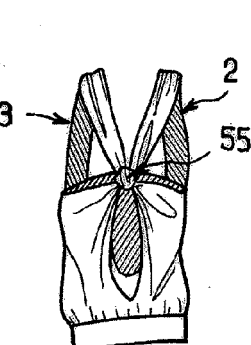


FIG. 10b

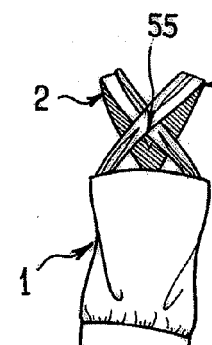


FIG. 11a

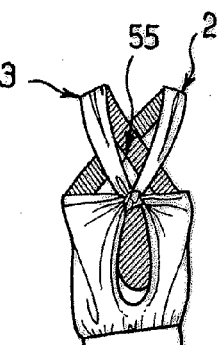
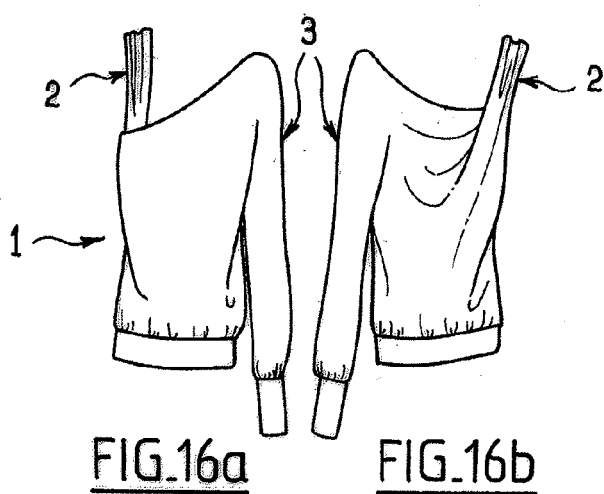
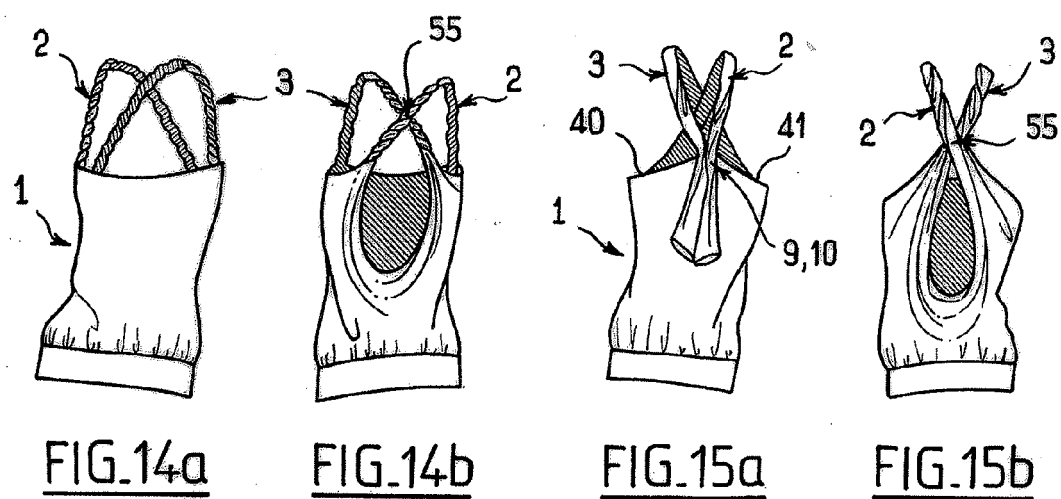
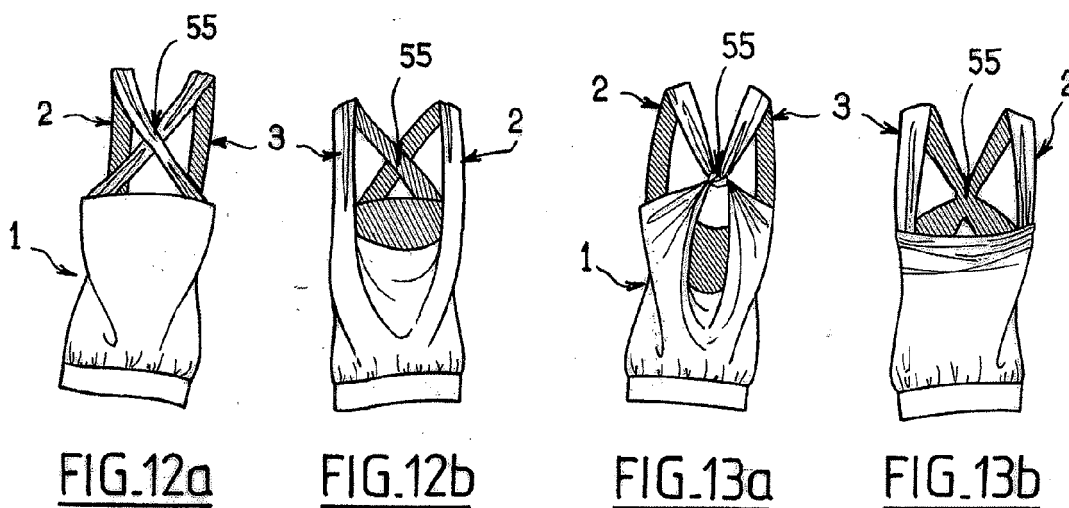


FIG. 11b



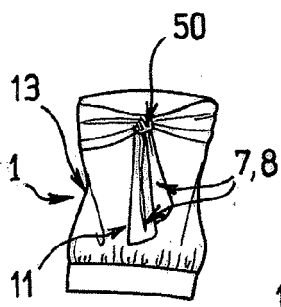


FIG. 17a

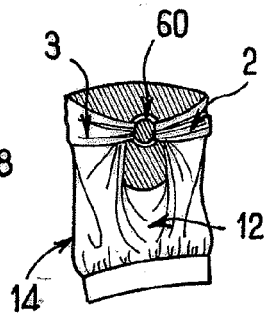


FIG. 17b

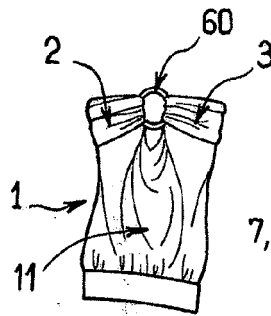


FIG. 18a

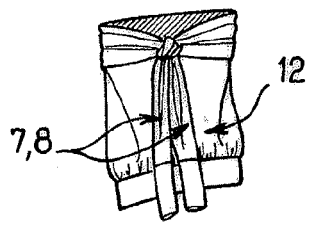


FIG. 18b

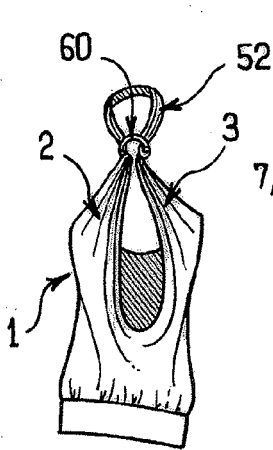


FIG. 19a

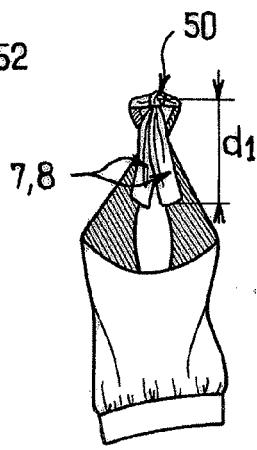


FIG. 19b

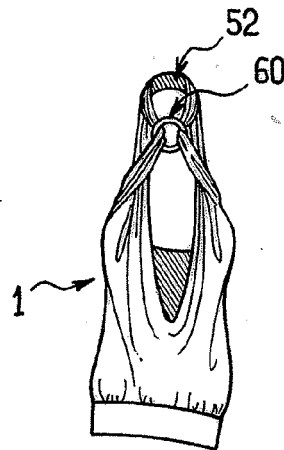


FIG. 20a

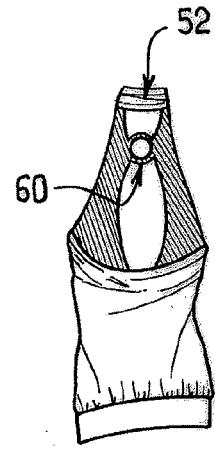


FIG. 20b

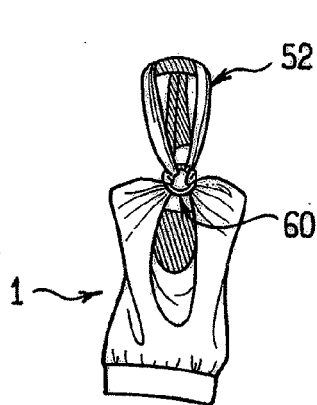


FIG. 21a

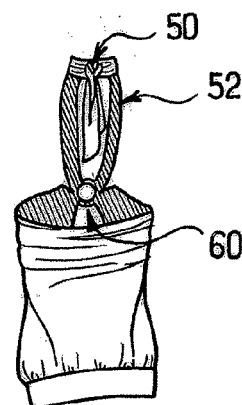


FIG. 21b



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 08 10 0381

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 4 706 304 A (JONES DAVID J [US]) 17 novembre 1987 (1987-11-17) * abrégé; figures * * colonne 2, ligne 20-42 * -----	1-4,8	INV. A41D1/04 A41D15/00 A41D27/10
X	FR 2 828 070 A (POJER ROBERTO [FR]) 7 février 2003 (2003-02-07) * abrégé; figures * * page 9, ligne 5-16 * -----	1-4,8	
X	FR 2 881 929 A (GAZEAU BRIGITTE [FR]) 18 août 2006 (2006-08-18) * abrégé; figures * * page 1, ligne 2,3,26-31 * * page 2, ligne 1-3,36-39 * * page 3, ligne 3-12,15-22 * -----	1-4,8	
X	DE 85 23 873 U1 (FA. FEL-LTS INH. WINFRIED LAUTEBACH, 6500 MAINZ, DE) 13 février 1986 (1986-02-13) * figures 5,6 * * page 11, ligne 18 - page 12, ligne 7 * -----	1-4,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
X	US 2006/107437 A1 (GRIESBACH HENRY L III [US]) 25 mai 2006 (2006-05-25) * abrégé; figures 1-4 * -----	1,2	A41D
A	US 4 057 854 A (PHELPS SR JOHN H) 15 novembre 1977 (1977-11-15) * abrégé; figures 1,2 * -----	4-8	
A	US 2006/137075 A1 (GHENEVA DOBRIANA [US]) 29 juin 2006 (2006-06-29) * abrégé; figure 18C * -----	10-21	
		-/--	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 10 avril 2008	Examineur Contreras Aparicio
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

9

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 08 10 0381

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
P,X	DE 20 2006 019562 U1 (KOEN ANTONINA [DE]) 22 février 2007 (2007-02-22) * abrégé; figures * * revendications 2,5 * -----	1-4,8, 10,14, 15,17	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
9 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		10 avril 2008	Contreras Aparicio
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 10 0381

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-04-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4706304	A	17-11-1987	AUCUN	
FR 2828070	A	07-02-2003	AUCUN	
FR 2881929	A	18-08-2006	AUCUN	
DE 8523873	U1	13-02-1986	AUCUN	
US 2006107437	A1	25-05-2006	AUCUN	
US 4057854	A	15-11-1977	AUCUN	
US 2006137075	A1	29-06-2006	AUCUN	
DE 202006019562	U1	22-02-2007	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82